DÉCLARATION LIMINAIRE CTL DU 11/05/2022

Monsieur le Président,

La perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 s'établit désormais à 22%. Le gel du point d'indice depuis 2010 en est la cause majeure malgré les quelques miettes consenties. Les différents gouvernements n'ont que faire des revendications salariales des fonctionnaires en prolongeant le gel du point d'indice d'année en année. Voici quelques exemples concrets pour mesurer le préjudice supporté par les agents de la Fonction Publique :

- grille type pour un agent de catégorie C : la perte mensuelle pour un agent administratif de 2ème classe (fin de grade) est estimée à 430 € !
- grille type pour un agent de catégorie B : la perte mensuelle pour un contrôleur de 1ère classe (fin de grade) est estimée à 550 € !
- grille type pour un agent de catégorie A : la perte mensuelle pour un inspecteur (fin de grade) est estimée à 846 € !
- catégorie A+ : la perte mensuelle pour un administrateur hors classe est estimée à 1 158 €.

Il y a donc une véritable urgence à revaloriser le point d'indice : la CGT demande une hausse de 10 % du point d'indice pour faire face à l'augmentation du coût de la vie que nous subissons actuellement. Cette mesure représenterait 12 milliards d'euros.
Depuis les années 2000, alors que les pouvoirs exécutifs successifs bloquaient les salaires des fonctionnaires, la fortune des milliardaires français a été multipliée par 6, s'accroissant de plus de 400 milliards d'euros. Sur les deux dernières années 2020 et 2021, les entreprises du CAC 40 ont engrangé près de 140 milliards d'euros de profits.
Ce n'est pas la prime versée en décembre 2021 qui compense notre perte de pouvoir d'achat. Mais, qu'à cela ne tienne, la DG nous jette de la poudre aux yeux en proposant un fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

La CGT tient à rappeler que ce fonds résulte d'une négociation nationale. Les budgets alloués sont issus des économies qui ont pu être faites sur le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 et donc sur les suppressions d'emplois et les fermetures de services. Ce sont des économies faites sur le dos des agents ! Et pour la CGT, il semble logique que cet argent soit redistribué aux agents. La négociation pour l'utilisation de ce fonds d'amélioration est un leurre : la DG a fait évoluer les règles au fur et à mesure et aujourd'hui, la négociation se fait dans un cadre de plus en plus contraint au niveau local.

Dans l'ordre du jour de ce CTL, figure la campagne IR : nous demandons pour l'année prochaine que ce thème soit abordé de manière anticipée au mois de mars et que les agents soient réellement associés à l'organisation de cette période importante pour nos services. Nous vous invitons à venir constater par vous-même l'affluence de contribuables sur le site de Camille Baynac.

Par ailleurs, lors de la préparation de ce CTL, nous avons pu constater qu'il manquait les documents relatifs au point sur « accueil et caisse site Barbusse » figurant à l'ordre du jour. Cela montre encore une fois le peu de considération qu'a notre direction pour les représentants du personnel.

COMPTE RENDU CTL DU 11/05/2022

Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail

En septembre 2021, la DGFIP a engagé sa première négociation collective avec les organisations nationales syndicales. Selon le DGFIP : « le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 offrait de réelles marges de manœuvre orientées au bénéfice des agents pleinement mobilisés dans la mise en œuvre des politiques publiques ».

En clair, « les marges de manœuvres » proviennent des suppressions d'emplois, des restructurations, des fermetures de sites et des ventes d'immeubles, liées au Nouveau Réseau de Proximité, soit de l'argent sale gagné sur le dos des agents.

Pour la CGT, ces négociations s'apparentaient plus à du chantage puisque le paquet de propositions de la DG était à prendre ou à laisser :
- le versement d'une prime exceptionnelle en décembre 2021,
- un volet promotions en 2022,
- la création d'un Fonds d'amélioration du Cadre de Vie au Travail des agents (10 millions d'euros).

C'est donc dans ce contexte que l'accord a été signé par l'ensemble des organisations syndicales nationales. La DGFiP a délégué la répartition du fonds d'amélioration du Cadre de Vie au Travail aux directions locales.

Afin de mettre en œuvre cette répartition, la direction locale a sollicité l'avis des agents du département. 24 agents ont répondu et fait des propositions :
- attribution d'un bon d'achat local « Nièvre Achat Plaisir » à chaque agent ,
- achat de gourdes isothermes,
- tri sélectif des déchets,
- salle de visioconférence,
- sacs à dos ou sacs trolley pour PC portables,
- vélos électriques,
- espace détente.

Une seule de ces propositions a été émise plusieurs fois (15 fois) : le bon d'achat local. Cette proposition entre parfaitement dans l'axe « démarche écoresponsable » posé par la DG. Elle est simple dans sa mise en œuvre et profite à tout le monde. Cette proposition est soutenue par toutes les organisations syndicales.

Lors d'un groupe de travail le 14 avril, d'autres propositions ont été formulées :
- coussins cervicaux chauffants,
- lampe de luminothérapie,
- sacs isothermes,
- tables de pique nique et bancs.

Suite aux discussions intervenues en groupe de travail et lors de ce CTL, les choix suivants ont été proposés au vote :

Choix n° 1 : bon d'achat local « Nièvre Achat Plaisir »
Vote à l'unanimité : 6 voix « POUR »

Choix n° 2 : aménagement des sites. Tables de pique nique et bancs pour les sites de Chateau-Chinon, Clamecy, Cosne et Baynac et aménagement intérieur des espaces de détente sur les sites de Decize et Barbusse.

La CGT n'a pas pris part au vote sur le choix n° 2 car la seule proposition profitant équitablement à tous les agents est le bon d'achat individuel, compte tenu de la conjoncture économique actuelle. De plus, ces dépenses d'aménagement peuvent relever du CHSCT ou de la dotation globale de fonctionnement.

De fait, si le choix n° 1 n'est pas validé par la DG, l'argent ne sera pas attribué au département.

Suite à cela, le directeur a signalé (voire menacé) qu'il ne manquerait pas de faire un message sur Ulysse « à sa sauce et sans état d'âme ».

Comme toujours, la direction va essayer de diviser pour mieux régner !

Transfert de la taxe d'urbanisme au CDIF

Les tâches arrivent au 1er septembre 2022 alors qu'un emploi supplémentaire ne sera attribué au CDIF qu'au 1er septembre 2023 et que le 2ème emploi n'arrivera qu'au 1er septembre 2024. Quant aux formations sur ce nouveau métier, elles n'arriveront au mieux qu'en novembre 2022.

Encore un transfert de missions sans personnel ! La DGFIP met une nouvelle fois la charrue avant les bœufs...

Accueil et caisse site Barbusse

L'accès libre à l'accueil du site est fermé. Désormais, les usagers ne seront reçus que sur rendez-vous. Un dispositif d'affichage précise les coordonnées pour prendre rendez-vous.

Campagne IR

En cette période de campagne IR, des vigiles ont été déployés sur les sites de Chateau-Chinon, Clamecy, Cosne et Nevers Baynac.

Questions diverses

La CGT a remis en séance au directeur la liste des agents demandant la régularisation de temps pour la période de Noël suite à la fermeture de la cantine à Baynac. Le Directeur va faire le nécessaire, comme il s'y était engagé.

La CGT a, une nouvelle fois, demandé la prise en charge par la Direction de la participation COVID facturée par la cantine de Baynac. Celle-ci n'a toujours pas de réponse à nous apporter alors que ce remboursement s'est fait dans d'autres départements.

Si vous avez besoin de précisions complémentaires, vous pouvez contacter vos élus
cgt.ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr

Siégeaient pour la CGT :
Christine RAGUILLAT, Nadège RICLAFE, Florence BAILLON
Carole DOUSPIS, Nadine NOWICKA, Jean-Pierre BEN BLAL